

ENEDIS Accueil Raccordement Electricité

DDT DE LA MARNE SERVICE URBANISME  
40 BOULEVARD ANATOLE FRANCE  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Téléphone : 09 69 32 18 47  
Télécopie : 03 26 05 47 19  
Courriel : are-champagneardenne@enedis.fr  
Interlocuteur : THEVENON David

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

REIMS Cedex, le 04/03/2021

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05142321B0001  
Adresse : LE RELLE  
51340 PARGNY-SUR-SAULX  
Référence cadastrale : Section AP , Parcelle n° 125-126-143- 151-278-283-284  
Nom du demandeur : NASS XAVIER

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**David THEVENON**

**Votre conseiller**

1/1

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

